

Montréal, le 23 juin 2016

Mme Rachel Sebareme
Service du soutien à la gestion
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Réponses aux questions formulées le 21 juin 2016

Madame Sebareme,

Veillez trouver ci-joint des réponses relativement aux questions que vous avez formulées à Gaz Métro Solutions Énergie le 21 juin dernier.

Question 1 : Les camions livrant le GNL auraient une capacité de 57 m³. Pour transporter 20 000 m³, 44 camions par mois seraient nécessaires pendant les huit mois de remplissage. Pourquoi prévoir plutôt 55 camions par mois ?

La section 3.6 de l'étude d'impact mentionnait que la capacité maximale des citernes est de 57 m³. En fait, la capacité des citernes utilisées peut varier entre 40 et 57 m³. Le trafic moyen de 55 camions par mois a été défini avec des citernes de GNL plus petites (volume de 46 m³). Si toutes les citernes étaient de 57 m³, le trafic moyen serait effectivement de 44 camions par mois.

Question 2 : Des suivis sont-ils prévus en lien avec ce projet? Si oui, veuillez en décrire la nature, la fréquence et à qui seront rapportés les résultats. Préciser également les membres, la mission, la fréquence des rencontres et s'il y aura divulgation publique des rapports d'un éventuel comité de suivi.

Les suivis prévus au projet sont décrits à la section 9 de l'étude d'impact.

Outre les suivis prévus avec le MDDELCC, des rencontres de suivi auront lieu avec le Comité mixte municipal industries (CMMI) pour y discuter de la planification des mesures d'urgence. La communication de ces suivis sera faite selon les principes déjà prévus par ces organismes, afin d'assurer une plus grande cohérence des façons de faire.

Les organismes à vocation économique et les entrepreneurs, firmes et entreprises locales seront également rencontrés pour discuter des besoins en période de construction (processus d'appel d'offres, qualification des entreprises et de la main-d'œuvre, matériaux requis, etc.). De plus, un suivi du résultat des processus d'approvisionnement est prévu auprès des organismes économiques locaux.

L'intérêt des parties prenantes concernées sera sondé relativement à la formation d'un comité de suivi. Le cas échéant, GMSE mettra en place un tel comité dans le but premier d'échanger de l'information sur le développement du projet et éventuellement sur les opérations. La composition du comité s'inspirerait des initiatives développées sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour pour de récents projets.

Veillez recevoir, Madame Sebareme, nos meilleures salutations.



David St-Pierre, ing.
Directeur, Projets majeurs GNL

/npc